

Projet de service

Etablissements d'Accueil des Jeunes Enfants (EAJE)

Ensemble, faisons battre le cœur de Drôme

Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans

📍 15 Chemin des senteurs - 26400 Aouste sur Sye

☎ +33 (0)4 75 40 03 89 @ accueil@cccps.fr 🌐 www.cccps.fr

• AOUSTE SUR SYE - AUBENASSON - AUREL - CHASTEL ARNAUD
• CREST - ESPENEL - LA CHAUDIÈRE - MIRABEL ET BLAONS - PIÉGROS
• LA CLASTRE - RIMON ET SAVEL - SAILLANS - SAINT BENOIT EN DIOIS
• SAINT SAUVEUR EN DIOIS - VERCHENY - VÉRONNE

TABLE DES MATIERES

PARTIE I	7
PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE.....	7
I. CONTEXTE.....	8
1. RAPPEL DE LA REGLEMENTATION.....	8
2. PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE.....	8
II. CARACTERISTIQUES DE L'ENVIRONNEMENT	9
1. EQUIPEMENTS ET SERVICES	9
2. POPULATION.....	10
3. VIE ECONOMIQUE.....	10
4. INDICATEURS DE PRECARITE.....	10
5. TRAJETS DES ACTIFS.....	11
III. PERSPECTIVES ET VALEURS DU PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE	11
1. UN TERRITOIRE INVESTI	11
2. OBJECTIFS STRATEGIQUES.....	11
3. VERS LA CTG.....	12
IV. PETITE ENFANCE, UNE COMPETENCE INTERCOMMUNALE	12
1. PRESENTATION DES SERVICES PETITE ENFANCE	12
2. LES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS (EAJE).....	13
3. LE RELAIS PETITE ENFANCE (RPE).....	13
4. LE LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP)	13
5. ANALYSE DES BESOINS PETITE ENFANCE.....	13
V. LES PARTENARIATS	14
1. PARTENAIRES FINANCIERS ET INSTITUTIONNELS.....	14
a. La Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole.....	14
b. Le Département.....	14
c. La Direction Départementale de La Protection des Personnes (DDPP)	15
2. PARTENAIRES SOCIO-EDUCATIFS.....	15
a. Le Centre médico-social et la PMI de Crest.....	Erreur ! Signet non défini.
b. Le CAMESOP de Crest.....	15
c. Les travailleurs sociaux de la Caf de Crest, de la Mission Locale ou des CCAS.....	15
d. Les acteurs de l'emploi	15

e.	Les médiathèques départementales de Crest et Aouste-Sur-Sye	15
f.	Les associations.....	15
3.	DES SERVICES ENGAGES DANS UN PROJET COMMUN	15
VI.	LA PLACE DES FAMILLES	16
1.	AVOIR UNE PLACE.....	16
2.	UNE PLACE PHYSIQUE ET RELATIONNELLE.....	16
3.	PARTICIPATION DES FAMILLES.....	17
a.	Dans la vie de tous les jours	17
b.	Pour accompagner des sorties.....	17
c.	Les conseils de crèche	17
	PARTIE 2.....	18
	PROJET D'ACCUEIL ET PROJET EDUCATIF.....	19
	CHAPITRE I – SERVICE PROPOSE	20
I.	DUREES ET RYHTMES D'ACCUEIL.....	20
1.	OUVERTURES.....	20
2.	FERMETURES	20
II.	LES DIFFERENTS TYPES D'ACCUEIL.....	20
1.	ACCUEIL REGULIER.....	20
2.	ACCUEIL OCCASIONNEL	21
3.	ACCUEIL D'URGENCE.....	21
III.	L'ACCUEIL DE TOUS	21
1.	DISPOSITIF HEURES RESERVEES.....	21
2.	ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP OU DE MALADIE CHRONIQUE ...	22
	CHAPITRE II – COMPETENCES MOBILISEES.....	22
I.	ORGANISATION.....	22
1.	ORGANISATION DU SERVICE PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE.....	22
2.	ORGANISATION DE LA MICRO CRECHE « LES MARRISSOUS ».....	23
II.	COMPETENCES PROFESSIONNELLES MOBILISEES	23
1.	L'EQUIPE DES MARRISSOUS	23
2.	AUTRES COMPETENCES MOBILISEES.....	24
3.	REUNIONS, FORMATIONS ET ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES	24
a.	Réunions d'équipe	24
b.	Formation continue.....	25
c.	Analyse des pratiques (APP) :.....	25
	CHAPITRE III – PROJET EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE DES MARRISSOUS.....	25

I.	DES VALEURS COMMUNES	25
1.	PROJET EDUCATIF DU POLE SOCIAL, DEMARCHE.....	25
2.	LE PROJET	26
II.	LA VIE DES MARRISSOUS : ACTIONS PEDAGOGIQUES.....	26
1.	LES FILS DU PROJET	27
a.	L'art.....	27
b.	Les marionnettes	27
2.	ACCUEILLIR, C'EST RECEVOIR.....	27
a.	La période de familiarisation et d'adaptation.....	27
b.	Relations quotidiennes	28
c.	La place des parents.....	28
3.	LE REPAS : UNE EXPERIENCE SENSORIELLE.....	28
4.	LE SOMMEIL : BIEN DORMIR POUR BIEN GRANDIR.....	29
5.	LE CHANGE, L'ACQUISITION DE LA PROPRETE, LES SOINS.....	30
6.	LE JEU.....	30
a.	Les jeux libres	30
b.	Pour les plus petits	30
c.	Avec les marionnettes	31
d.	Jouer et grandir en plein air.....	31
	ANNEXES.....	32
	I. EXTRAIT DES FICHES DE POSTE SERVICES PETITE ENFANCE	32
1.	DIRECTRICE D'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS.....	32
a.	Missions.....	32
b.	Compétences	32
2.	REFERENT SANTE ET ACCUEIL INCLUSIF, REFERENT HYGIENE ET SECURITE.....	32
a.	Missions :	32
b.	Compétences :	32
3.	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE AVEC CONTINUTE DE DIRECTION.....	33
a.	Missions :	33
b.	Compétences :	33
4.	ANIMATRICE D'ACCUEIL PETITE ENFANCE.....	33
a.	Missions :	33
b.	Compétences :	33
5.	AGENT DE PROPRETE ET DE SERVICE	33
a.	Missions :	34
b.	Compétences générales :	34

II. EXTRAITS DE LA CHARTE NATIONALE POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (DOCUMENT DE 17 PAGES DISPONIBLE ENTIEREMENT AU SEIN DE LA CRECHE).....	34
1. DIX GRANDS PRINCIPES POUR GRANDIR EN TOUTE CONFIANCE	34
2. ACCUEILLIR LES FILLES, LES GARÇONS ET LEURS FAMILLES DE LA NAISSANCE A TROIS ANS	35

INTRODUCTION

Le projet d'établissement ou de service vise à conduire les gestionnaires et les responsables des structures à formaliser les valeurs, options pédagogiques, places et fonctions qu'ils entendent assurer dans leur environnement social, ainsi que les moyens mis en œuvre pour le faire. Elaboré conjointement entre les différents acteurs du service (élus et professionnels), il doit notamment mettre en œuvre la charte nationale d'accueil du jeune enfant (cf. annexe). Son contenu est défini réglementairement.

Du fait d'une compétence intercommunale visant à optimiser et mutualiser les différents services de la petite enfance, la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans-Cœur de Drôme (CCCPS) propose :

- Un projet social et de développement durable commun aux services petite enfance de la CCCPS. Il précise les modalités d'intégration des services dans leur environnement social et les partenariats extérieurs ainsi que la place des familles au sein des établissements. C'est la réponse de la collectivité aux problématiques rencontrées sur son territoire.
- Un projet d'accueil et pédagogique propre à chacune des structures d'accueil collectif de la CCCPS. Ce projet décrit les prestations proposées et les moyens mis en œuvre pour leur mise en application. Qu'il s'agisse de moyens matériels, humains (les compétences professionnelles mobilisées) ou techniques (les outils pédagogiques proposés)

Le projet d'établissement ou de service est donc un outil de référence pour une recherche constante de développement de la qualité de l'accueil de l'enfant et de sa famille.

Ce projet est l'un des éléments du dossier à transmettre au Président du Conseil Départemental (art R2324-18 code de la santé publique) pour toute demande d'avis, de création, de modification et d'évolution d'une structure. De ce fait, il est amené à évoluer au fur et à mesure des réflexions et doit s'appuyer sur une analyse des besoins du territoire, des attentes et du contexte local.

PARTIE 1



PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le projet social réalisé par la CCCPS, s'inscrit de manière volontariste dans une politique petite enfance, enfance, jeunesse. Il importe de favoriser l'épanouissement des enfants de tout âge et le rôle des parents sur l'ensemble d'un territoire vaste et rural, en prenant en compte les partenariats locaux.

I. CONTEXTE

1. RAPPEL DE LA REGLEMENTATION

Le code de la santé publique (art R 2324-17) définit les missions des établissements : « les établissements d'accueil veillent à la santé, à la sécurité, au bien-être et au développement des enfants qui leur sont confiés. Dans le respect de l'autorité parentale, ils contribuent à leur éducation. Ils concourent à l'intégration des enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique qu'ils accueillent. Ils apportent leur aide aux parents pour favoriser la conciliation de leur vie professionnelle et de leur vie familiale. »

Le code de l'action sociale et des familles (art L-214-2et 214-7) précise les missions sociales :

- « Les modalités de fonctionnement des équipements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans doivent faciliter l'accès aux enfants de familles rencontrant des difficultés du fait de leurs conditions de vie ou de travail ou en raison de la faiblesse de leurs ressources. »
- « Le projet d'établissement et le règlement de fonctionnement des établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans, prévoient les modalités, selon lesquelles ces établissements garantissent des places pour l'accueil d'enfants non scolarisés à la charge de personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle et répondant aux conditions de ressources fixées par voie réglementaire, pour leur permettre de prendre un emploi, de créer une activité ou de participer aux actions d'accompagnement professionnel qui lui seront proposées. »
- Enfin : « L'accueil des enfants handicapés peut et doit être assuré, autant que possible au milieu des autres enfants. »

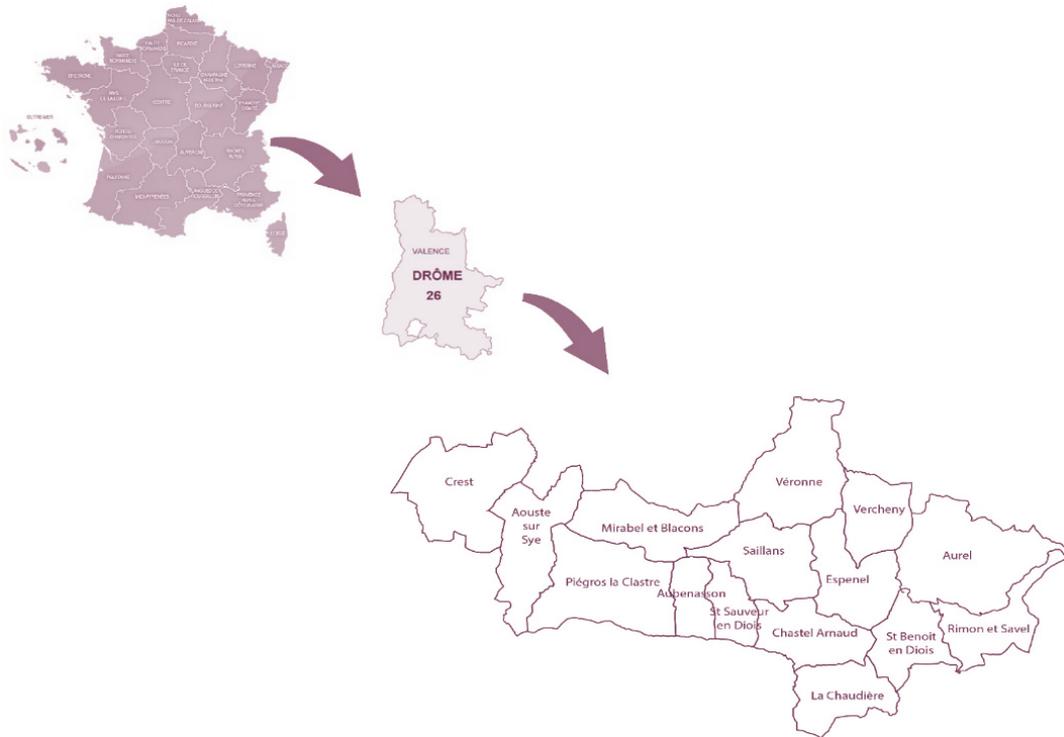
2. PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE

Depuis le 1^{er} Janvier 2014, la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, Cœur de Drôme a la compétence comprenant la petite enfance, l'enfance et la jeunesse sur l'ensemble de son territoire.

Une commission Petite enfance, enfance jeunesse (PEEJ) s'est ainsi mise en place, composée d'élus communautaires ayant pour rôle de travailler et de définir les orientations politiques de la CCCPS en ce qui concerne notamment la petite enfance.

Située au cœur de la Drôme, la CCCPS est composée de 15 communes :

- Aouste-Sur-Sye
- Aubenasson
- Aurel
- Chastel-Arnaud
- Crest
- Espenel
- La Chaudière
- Mirabel et Blacons
- Piégros-La-Clastre
- Rimon et Savel
- Saillans
- Saint Benoit en Diois
- Saint Sauveur en Diois
- Vercheny
- Véronne



Soit environ 15 600 habitants (2018). La plupart de ces communes sont situées en zone rurale.

55,9% de la population de la CCCPS se trouve à Crest ; 16,7% à Aouste-Sur-Sye, 8% à Saillans et les 20% restant dispersés entre les autres communes.

L'ensemble des communes du territoire sont en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR).

II. CARACTERISTIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

1. EQUIPEMENTS ET SERVICES

La Commission PEEJ définit plusieurs axes d'actions et équipements comme :

- La petite enfance : Les Etablissements d'accueil collectif de jeunes enfants (EAJE), l'accueil individuel, le Relais Petite Enfance (RPE), le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) ;
- La MJC, Centre Social dans ses actions spécifiques ;
- La politique jeunesse et les accueils jeunes.
- Les accueils de loisirs sans hébergement ;

D'autres équipements et services à destination de la population sont présents sur le territoire et gérés par la CCCPS : des services administratifs, les services d'environnement, des équipements sportifs, des services administratifs de proximité.

Sur le territoire de la communauté de communes, de nombreux autres services sont utiles aux familles, jeunes enfants et jeunes :

- Les écoles maternelles et élémentaires, collèges, lycées
- Le Centre Médico-Social avec un service de consultation PMI
- Les permanences de la CAF, de la MSA, de la CPAM ou du Trésor Public par exemple
- La Mission Locale
- Des maisons de service au public
- Un hôpital
- Des bâtiments culturels : cinéma, médiathèque...
- Les espaces de vie sociale
- Le service de Pôle emploi

2. POPULATION

La CCCPS a vu sa population augmenter de 1.1% entre 2012 et 2017 soit une augmentation supérieure à celle du département. Cette augmentation se poursuit car le Cœur de Drôme est une région attractive. En effet, les 2/3 de la croissance démographique s'expliquent par l'arrivée de populations exogènes.

Malgré ce fort dynamisme, la population est plutôt vieillissante en particulier sur certaines communes.

On observe sur le territoire un desserrement des ménages comme sur l'ensemble du territoire national ce qui traduit les mutations profondes de la société : allongement de la durée de vie, recul de l'âge de mise en couple ou augmentation du nombre de séparations. Ce phénomène fait entre autres, croître le besoin de logement plus vite que la population. Par ailleurs, cela conduit à une augmentation marquée des familles monoparentales. Leur nombre a augmenté de 38 % entre 2010 et 2015. Ces familles monoparentales sont généralement dans des situations plus précaires que les autres familles pour arriver parfois à des situations de pauvreté à prendre en considération.

3. VIE ECONOMIQUE

L'économie sur le territoire de la CCCPS est plutôt dynamique et portée essentiellement par un tissu de TPE (88% de l'emploi sur le territoire). Cette économie est concentrée sur deux pôles principaux Crest et Aouste-Sur-Sye. On trouve par ailleurs plusieurs petites industries dynamiques. Les principaux secteurs d'activité sont l'agriculture, le commerce-service, la construction, l'industrie et l'administration.

4. INDICATEURS DE PRECARITE

Les évolutions observées ces dernières années tendent à confirmer le caractère « modeste » de la population du territoire. 48 % de la population est allocataire. C'est moins que dans le département. Toutefois un plus grand nombre d'allocataires sont bénéficiaires de minima sociaux.

Avec un taux d'emploi et d'activité de 76.7%, un taux de chômage de 17.1% en 2020, un taux de pauvreté de 16%, le territoire est plus pauvre que la moyenne départementale.

De plus, la CCCPS se caractérise par une forte proportion d'allocataires isolés (46% à l'échelle intercommunale, 43% dans le département).

Enfin, la pauvreté frappe plus fortement les familles monoparentales qui sont 62% à vivre sous le seuil des bas revenus (contre 55% dans la Drôme).

Ces indicateurs de précarité sont plus accentués sur la commune de Crest.

5. TRAJETS DES ACTIFS

45% des actifs travaillent sur leur commune d'habitation. Les trajets pendulaires se font en direction de Valence et de la collectivité voisine, la CCVD.

Les déplacements domicile-travail sont donc réduits en termes de distance mais restent très nombreux.

En ce qui concerne le territoire de provenance des actifs travaillant sur le territoire, une majeure partie provient de la CCCPS elle-même (59,6%).

III. PERSPECTIVES ET VALEURS DU PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

1. UN TERRITOIRE INVESTI

Prenant en compte l'état et le diagnostic de ce territoire, les élus de la CCCPS ont exprimé, en amont du Contrat de relance et de transition écologique (CRTE), une vision, souhaitant faire de ce territoire un éco-territoire vivant, solidaire et inventif.

Impliquée depuis des décennies dans le développement durable, la CCCPS, consciente des enjeux d'un milieu rural qui se développe a investi divers projets et dispositifs :

- Le Projet Biovallée®
- Le dispositif LEADER ;
- Le dispositif TEPOS (territoire à énergie positive) ;
- Le dispositif TEPCV (territoire à énergie positive pour la croissance verte) ;
- Le CRTE (contrat de relance et de transition écologique)
- Le projet Vélo et Territoires ;
- Le dispositif TIGA (territoire d'innovation de grande ambition).

Autant d'actions qui inscrivent la CCCPS dans une orientation générale : **La transition, source de développement économique durable et inclusif pour le bien-être et le bien devenir d'un territoire rural.**

2. OBJECTIFS STRATEGIQUES

La CCCPS porte une vision, voulant agir, avec l'appui de toutes les forces vives du territoire pour préserver et valoriser ses richesses naturelles, culturelles, économiques au bénéfice du bien-être et du bien-devenir en territoire rural. La transition écologique et sociale est le cadre de tous ses projets.

Une ambition politique s'exprime alors sur le plan des services aux populations :

Développer et adapter des services de proximité pour répondre aux besoins de la population.

Un engagement fort doit permettre à chacun, quel que soit son âge, son parcours, ses moyens, de bien vivre à la CCCPS, en ayant accès aux équipements et services dont il a besoin. Cet engagement vise à faire du cœur de Drôme un espace choisi, solidaire où chacun peut trouver sa place et construire son avenir.

En s'appuyant sur le Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) de la Drôme, concrètement, pour la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, plusieurs objectifs se dégagent :

- Atteindre une offre d'accueil des enfants de qualité et qui réponde aux besoins spécifiques des familles (par exemple : horaires élargis, accueil du handicap et des personnes isolées ou en insertion...)
- Mettre l'enfance et la jeunesse au cœur du projet de la CCCPS en coopération avec les acteurs locaux.
- Prévenir et réduire l'isolement social, géographique, culturel.

3. VERS LA CTG

Aujourd'hui, la CAF de la Drôme souhaite renforcer la coordination et la transversalité des actions avec ses partenaires. Dans le but d'un investissement social renforcé en direction des familles, l'analyse conjointe des enjeux doit permettre un projet de territoire adapté aux besoins locaux des familles.

La CCCPS a décidé en 2022 de s'engager dans la démarche de la Convention Territoriale Globale pour une mise en œuvre en 2023.

Portée par une chargée de coopération au sein de la collectivité, la démarche partenariale prend tout son sens ici, puisqu'une attention particulière sera portée aux publics les plus fragiles et à leurs besoins spécifiques

IV. PETITE ENFANCE, UNE COMPÉTENCE INTERCOMMUNALE

1. PRÉSENTATION DES SERVICES PETITE ENFANCE

Le portrait social élaboré par la Caisse d'Allocations Familiales de la Drôme observe une politique petite enfance bien déployée sur l'ensemble du territoire. Les élus ont une attention particulière à l'équilibre entre l'accueil collectif et l'accueil individuel.

132 naissances ont été enregistrées sur la CCCPS en 2020. Pourtant, globalement le nombre d'enfants âgés de moins de 6 ans est en diminution depuis 2016, en particulier pour les enfants de moins de trois ans.

1 enfant sur 2 de moins de 3 ans vit avec des parents en emploi et un enfant sur 5 vit dans une famille à bas revenus.

Il est à noter qu'avec 301 places potentielles pour 430 enfants, le taux de couverture de la CCCPS est de 70 places d'accueil pour 100 enfants de moins de trois ans (58.8 % en Drôme). L'offre d'accueil doit prendre en compte ces données pour s'adapter au mieux aux besoins des parents de jeunes enfants.

Coordonnés dans un service dédié, les services petite enfance de la collectivité sont en lien permanent. L'objectif est de favoriser l'émergence de valeurs communes, de mutualiser les ressources et d'essayer d'apporter une réponse cohérente et concertée aux besoins des familles.

Le service petite enfance comprend :

- Les accueils collectifs de jeunes enfants
- Le lieu d'Accueil Enfants Parents
- Le Relais Petite Enfance
- Un service mutualisé

2. LES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS (EAJE)

Ils sont au nombre de quatre et offrent 73 places d'accueil par jour aux jeunes enfants. Ils proposent aux familles un accueil régulier ou occasionnel en petits groupes.

Catégorie	Nom	Gestion	Année d'ouverture	Age de enfants	Nombre de places
Micro-crèche	Les Marrassous	CCCPS	2014	2.5 mois à 6 ans	10
Crèche	Le Petit Bosquet	CCCPS	2007	2.5 mois à 6 ans	34
Petite crèche	Les Tchoupinets	CCCPS	2003	2.5 mois à 6 ans	17
Petite crèche	Les P'tits bouts	Association	2001	3 mois à 6 ans	12

Les trois structures en gestion intercommunales disposent d'un service mutualisé avec :

- Une référente santé et accueil inclusif, sécurité et hygiène.
- Une équipe de remplaçants

3. LE RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)

Le Relais Petite Enfance La Passerelle des Pillous rayonne sur l'ensemble du territoire. Basé sur Crest, il propose des permanences à Saillans. Les temps collectifs destinés aux Assistants maternels agréés sont en itinérance sur toute la vallée à Crest, Aouste-sur-Sye, Piégros-La-Clastre et Saillans.

Il permet aux 110 assistants maternels agréés et à tous les parents de jeunes enfants de trouver des informations et conseils. Depuis 2019, organisé en « guichet unique » le RPE assure une mission d'information globale sur les différents modes d'accueil des jeunes enfants, organise les demandes de places en crèche et la commission d'attribution des places.

4. LE LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP)

Le Lieu d'Accueil Enfants Parents Tiss'âges accueille les enfants de moins de quatre ans accompagnés de leurs parents. Il est anonyme, gratuit et ouvert à tous. Proposant environ 46 temps d'accueil par an, il permet aux parents de jeunes enfants de rompre leur isolement éventuel et de rencontrer d'autres familles dans un cadre chaleureux et serein, non jugeant.

5. ANALYSE DES BESOINS PETITE ENFANCE

En 2021, la CCCPS a souhaité préciser son regard en faisant réaliser une étude de besoin Petite enfance sur le territoire. Il était nécessaire de mettre en perspective les besoins ressentis, exprimés, les besoins réels et la pertinence des actions.

On peut retenir de cette étude :

- Une structure socio-économique des familles qui montre un besoin plutôt en accueil régulier à
- Une solution d'accueil pour chaque demande exprimée bien qu'elle ne soit pas toujours satisfaisante pour les familles.

- temps partiel ou accueil occasionnel en particulier sur la commune de Crest.
- La recherche par la CCCPS d'un équilibre sur le territoire entre accueil individuel et accueil collectif.
- Un nombre de demandes de places en crèche important reflétant l'envie et/ou le besoin d'accueil collectif de la part des familles
- La difficulté de trouver des solutions adéquates en cours d'année et hors commission d'attribution.
- Environ 40% de réponses positives pour l'accueil collectif en crèches.
- Une diminution du nombre d'assistants maternels agréés sur le territoire et par conséquent de places en accueil individuel.

Avec un fonctionnement général souple, les structures d'accueil collectif s'efforcent de s'ouvrir à toutes les familles quelles que soient leur origine et leur situation sociale et professionnelle. L'établissement d'accueil de jeunes enfants ne peut être vu uniquement comme un mode de garde. C'est un lieu de vie qui doit permettre la mixité sociale, l'intégration, la socialisation et l'accompagnement à la fonction parentale.

En effet, accueil régulier ou occasionnel, temps plein ou temps partiel, les horaires et les contrats sont adaptés au plus près des besoins de chaque famille. Dans un contexte évolutif, chacun doit pouvoir trouver sa place quelle que soit la situation des parents.

Conscient de la baisse du nombre de places en accueil individuel, le Relais Petite Enfance accompagne les assistants maternels et répond aux interrogations des professionnels et parents. La promotion et la valorisation du métier d'assistant maternel agréé sont partie intégrante des missions du RPE en particulier depuis 2021.

V. LES PARTENARIATS

1. PARTENAIRES FINANCIERS ET INSTITUTIONNELS

a. La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA)

Elles sont des partenaires importants pour le fonctionnement des structures. La CAF établira avec la CCCPS gestionnaire une Convention Territoriale Globale (CTG) qui déterminera entre autres les actions sur le territoire pour la petite enfance et les modalités de leur application. Le versement de la Prestation de Service Unique soumis à convention valorise le fonctionnement souple des EAJE.

La CAF est aussi un partenaire technique pour l'élaboration de ces contrats et l'application de règles de fonctionnement directement en liens.

Une convention est signée avec la CAF, ainsi qu'avec la MSA.

La CAF accorde aussi des subventions d'investissement indispensables à la modernisation des équipements.

b. Le Département

À travers le service de Protection Maternelle et Infantile (PMI), le président du Conseil Départemental donne un avis pour l'ouverture et le fonctionnement « en sécurité » des EAJE. Il veille à l'application des règles de sécurité, d'encadrement des enfants (taux d'encadrement, diplômes des professionnels ...). Une visite annuelle des établissements a lieu, ainsi qu'à chaque évolution du service (agrandissement ...).

c. La Direction Départementale de La Protection des Personnes (DDPP)

Veille et contrôle les conditions de réception et de conservation des repas des enfants.

2. PARTENAIRES SOCIO-EDUCATIFS

a. Le Centre médico-social et la PMI de Crest

Services du Conseil Départemental, ils sont en relation étroite avec les crèches pour l'accueil de certaines familles ou le suivi de certains enfants. Une convention est établie pour réserver des heures d'accueil spécifiques. (Cf. projet d'accueil)

b. Le CAMESOP de Crest

Il est l'interlocuteur principal des professionnels lors de l'accueil d'enfants en situation de handicap si l'enfant y est suivi. C'est un partenaire qui offre aussi des formations à destination des professionnels de la petite enfance et de l'enfance.

c. Les travailleurs sociaux de la Caf de Crest, de la Mission Locale ou des CCAS

Ils connaissent la souplesse de fonctionnement des établissements et les actions menées pour l'accueil de familles en situation d'insertion.

d. Les acteurs de l'emploi

Le service Accompagnement global de pôle emploi, ainsi que le service d'instruction du RSA à la mission locale sont des partenaires privilégiés et référents dans le cadre du dispositif de labellisation crèche « à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) » (cf. projet d'accueil)

e. Les médiathèques départementales de Crest et Aouste-Sur-Sye

Les médiathèques départementales sont des partenaires privilégiés de l'ensemble des services. Elles proposent des animations au sein des locaux de la médiathèque pour les enfants des EAJE ainsi que pour les assistants maternels. Les prêts de livres aux structures sont possibles et importants. Ils permettent aux services d'offrir diversité et qualité aux jeunes enfants.

f. Les associations

Différentes associations sur le territoire sont en lien avec l'enfance, la parentalité, le jeu, la famille. Ces associations sont sollicitées pour des actions ponctuelles ou régulières. Elles font surtout partie intégrante d'un réseau de partenaires locaux et dynamiques facilement identifiables sur cette petite communauté de communes.

3. DES SERVICES ENGAGÉS DANS UN PROJET COMMUN

Le service petite enfance se retrouve autour de projets communs, réguliers ou ponctuels, internes ou associés :

- **La fête de Noël** réunit parents, enfants et professionnels des EAJE, du RPE, du LAEP et de l'ALSH.
- **La Fête des petits**, qui change de nom, de thème, de date et de lieu offre chaque année un événement pour les plus jeunes et leurs familles. Créativité, mouvement, musique et instants parents-enfants, sont les maîtres mots de ce moment partagé issu des comités

petite enfance. Les services petite enfance et les associations partenaires préparent et animent conjointement cet évènement.

- **La « Malle à jeux »** permet à l'ensemble des services petite enfance et enfance, de mutualiser jeux, livres, malles à thème (déguisements, musique...)
- **La journée pédagogique** rassemble une fois par an les professionnels des accueils collectifs de la CCCPS autour d'un thème de réflexion en lien avec leurs pratiques professionnelles.
- Ponctuellement, des **formations sur site** en commun peuvent être organisées (HACCP, bébé signes...)

Les services essaient aussi de participer à d'autres réseaux mis en place par les centres sociaux du territoire :

- Les crèches et le LAEP participent au réseau parentalité du territoire
- La coordinatrice se rend au réseau des partenaires sociaux et éducatifs
- Les réseaux plus ciblés, professionnels, destinés par exemple aux animatrices de RPE ou aux coordinatrices, sont aussi plébiscités et permettent de s'informer et d'échanger sur les pratiques.

Ce travail en réseau nourrit les échanges, favorise l'interconnaissance et impulse parfois la mise en œuvre de projets communs.

VI. LA PLACE DES FAMILLES

1. AVOIR UNE PLACE

La famille qui entoure l'enfant est reconnue et considérée comme partenaire compétent et indispensable.

Par leurs observations, remarques, les familles peuvent participer à l'amélioration de la vie de la structure en exprimant leurs besoins spécifiques, leurs valeurs.

En reconnaissant une place aux familles, au sens propre comme au sens figuré, et en développant la coopération éducative, on favorise le développement d'une continuité et d'une cohérence dans l'éducation apportée à l'enfant et on limite au maximum la rupture entre vie familiale et vie à la crèche.

2. UNE PLACE PHYSIQUE ET RELATIONNELLE

Les halls d'entrée sont spacieux, pourvus de sièges pour permettre aux familles de s'arrêter, prendre le temps, discuter avec leur enfant, des professionnels et d'autres parents. Le bureau de la responsable est généralement ouvert pour permettre des échanges informels et/ou spontanés. Enfin, dès les premiers accueils, les parents sont invités à pénétrer dans les salles d'activité. Ils peuvent s'y arrêter le temps qu'ils veulent.

La reconnaissance physique de cette place met en exergue la place relationnelle qui est faite à chacun et la possibilité de dialogue offerte. Les conseils de crèches établis dans les structures en sont la continuité.

En mettant en place dès les premières rencontres les conditions de dialogue et d'échanges décrites dans le projet pédagogique, la structure tend à favoriser une confiance indispensable à la coopération éducative souhaitée.

3. PARTICIPATION DES FAMILLES

La participation et l'implication des parents dans les crèches est souhaitée et incitée mais pas obligatoire. Les équipes considèrent que pour être ouvert à tous et au plus grand nombre il faut prendre en considération les rythmes de vie différents des familles ainsi que les souhaits de discrétion ou de réserve, d'éventuelle distance avec la vie de la crèche. Ainsi, chacun est libre de s'impliquer ou non, à son rythme et s'il en ressent le besoin ou l'envie.

Outre les réunions, différentes occasions s'offrent aux parents pour participer :

a. Dans la vie de tous les jours

En faisant profiter régulièrement ou exceptionnellement d'un talent particulier ou en partageant une envie : jouer d'un instrument de musique, chanter, danser, raconter des histoires, apporter un met particulier, un gâteau ou autre ;

En apportant des objets de récupération divers, de vieux vêtements ou autres.

b. Pour accompagner des sorties

À la médiathèque, au marché, à un spectacle ou en promenade....

c. Les conseils de crèche

Depuis l'automne 2021, la CCCPS a mis en place et en œuvre les conseils de crèche pour les trois EAJE qu'elle gère directement. Ces conseils de crèche mettent en relation parents, direction et élus dans le souci de rechercher l'écoute et la concertation. Ils sont composés :

- D'un nombre de représentant de parents proportionnel à la taille de la structure (4 parents au Petit Bosquet, 3 parents aux Tchoupinets, 2 parents aux Marrassous)
- De la coordinatrice petite enfance
- De deux élus : l'un représentant la CCCPS, l'autre, représentant la commune d'implantation de la structure et la CCCPS.

Si le conseil de crèche n'est pas un lieu de décision à proprement parlé, il a toutefois plusieurs ambitions :

- Associer les familles à la vie de la crèche
- Permettre un temps d'écoute des besoins et idées sur le fonctionnement des structures
- Favoriser l'expression et la participation des familles à la vie de la crèche
- Permettre à tous de se comprendre, expliquer les processus de décisions intercommunaux.

Amenés à évoluer au gré de l'expérience, il est aujourd'hui proposé que les parents représentants s'engagent sur la base du volontariat. Ils proposent un ordre du jour qui s'associe à celui de la collectivité si besoin le jour du conseil.

Il est prévu deux rencontres par an par établissement, à l'automne et au printemps.

CONCLUSION

S'appuyant sur des données concrètes et des volontés politiques, le projet social et de développement durable évoluera au fur et à mesure des ressources, des besoins et des caractéristiques de la population du territoire.

Les enjeux et évolutions vont être pris en compte par les équipes techniques et éducatives pour garantir aux enfants et à leurs familles un accueil ouvert à tous et de qualité. Les projets d'accueil et éducatifs propres à chaque établissement d'accueil collectif des jeunes enfants en sont la proposition.

PARTIE 2



PROJET D'ACCUEIL ET PROJET EDUCATIF

*Micro crèche « Les Marrassous » à
Piégros-La-Clastre
Septembre 2022*

INTRODUCTION

Le projet d'accueil, propre à chaque établissement, présente les prestations d'accueil proposées et les compétences professionnelles mobilisées pour mener à bien ces accueils.

Le projet éducatif et pédagogique lui, précise les dispositions prises pour accueillir tous les enfants de façon qualitative et adaptée. Ce projet, mené conjointement par l'équipe de professionnelles accueillant les enfants et le service est donc propre à chaque établissement.

CHAPITRE I – SERVICE PROPOSE

I. DUREES ET RYHTMES D'ACCUEIL

1. OUVERTURES

L'établissement est ouvert : du Lundi au Vendredi de 8h00 à 18h00 environ 47 semaines par an

2. FERMETURES

L'établissement est fermé :

- 3 semaines consécutives au mois d'août,
- 1 semaine au printemps,
- 1 semaine entre Noël et le jour de l'an,
- Jours fériés et pont de l'ascension,
- 1 journée de fermeture par an pour le travail pédagogique des équipes.

II. LES DIFFERENTS TYPES D'ACCUEIL

La micro crèche Les Marrassous propose un accueil collectif régulier, occasionnel et d'urgence aux jeunes enfants quelle que soit leur situation. Tout parent peut être accueilli sur rendez-vous avec la directrice ou auprès du Relais Petite Enfance (RPE). Après analyse des besoins de la famille, un accueil contractualisé ou non peut être proposé

1. ACCUEIL REGULIER

L'accueil est régulier lorsque les besoins sont connus à l'avance, et sont récurrents. Les enfants sont connus et inscrits dans la structure selon un contrat établi avec les parents sur la base d'un nombre d'heures mensuelles quelle que soit la durée de l'accueil (nombre d'heures par jour, nombre de jours par semaine).

Aux Marrassous, 9 places par jour sont consacrées à l'accueil régulier. Cet accueil régulier peut couvrir une heure d'accueil chaque semaine ou la totalité de l'amplitude d'ouverture de la structure. La seule condition étant pour la famille, de faire une demande de pré-inscription auprès du Relais Petite Enfance. Selon la période, le temps demandé et l'occupation de la structure, cette demande fait l'objet d'un passage en commission d'attribution.

Tout parent dont l'enfant est accueilli en régulier peut faire la demande ponctuelle d'heures ou de jours supplémentaires aux besoins exprimés dans le contrat d'accueil. Si les effectifs le permettent, la demande sera accordée. Consciente des contraintes sociales et professionnelles des familles d'aujourd'hui, de leur probable isolement familial et des difficultés à faire appel à d'autres services, la crèche a un fonctionnement le plus souple possible pour s'adapter au mieux aux besoins des parents et de l'enfant.

2. ACCUEIL OCCASIONNEL

L'accueil est occasionnel lorsque les besoins sont connus à l'avance, sont ponctuels et ne sont pas récurrents. Cet accueil peut se faire quel que soit le nombre d'heures par jour. Aux Marrassous une à deux places par jours sont consacrées à l'accueil occasionnel.

3. ACCUEIL D'URGENCE

L'accueil est d'urgence lorsque les besoins des familles ne peuvent pas être anticipés.

III. L'ACCUEIL DE TOUS

D'une manière générale et quand cela est possible, la micro crèche Les Marrassous cherche à offrir des solutions d'accueil pour les enfants non scolarisés, notamment ceux qui sont à la charge de demandeurs d'emploi et de personnes isolées ainsi que de personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle.

1. DISPOSITIF HEURES RESERVEES

Dans le cadre d'une convention entre le département et la CCCPS et dans l'objectif de soutien aux familles présentant des besoins spécifiques sur le plan de la santé et du développement, de l'éducation et de la relation, la micro crèche Les Marrassous réserve un volume d'heures pour certains enfants, en partenariat avec le Département de la Drôme.

1060 heures par an sont réservées sur l'ensemble des trois structures de la CCCPS pour ces enfants. Il n'y a pas de minimum ni maximum d'heures hebdomadaires dans ce dispositif. Toutefois un contrat tripartite est signé entre la famille, la micro crèche Les Marrassous et le service départemental de PMI. Le médecin de PMI, seul, détermine les familles pouvant bénéficier du dispositif.

La famille s'engage à amener son enfant à la crèche lors des temps réservés. La crèche s'engage à réserver du temps pour l'enfant et la famille. Un bilan semestriel est obligatoire à l'issue duquel le contrat peut être renouvelé pour une période de 6 mois.

2. ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP OU DE MALADIE CHRONIQUE

La crèche peut accueillir des enfants en situation de handicap ou de maladie chronique. L'enfant est bénéficiaire de l'AEEH ou en cours de détection du handicap.

Un partenariat soutenu existe avec le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMESOP) de Crest. La crèche fera le maximum pour accueillir tout enfant en situation de handicap ou de maladie chronique. Un projet d'accueil et des rencontres régulières sont organisés pour accueillir au mieux l'enfant. La référente santé, en collaboration avec la directrice de l'établissement, la famille, l'équipe pluridisciplinaire entourant l'enfant, évalue les moyens et conditions de mise en œuvre de cet accueil.

CHAPITRE II – COMPETENCES MOBILISEES

I. ORGANISATION

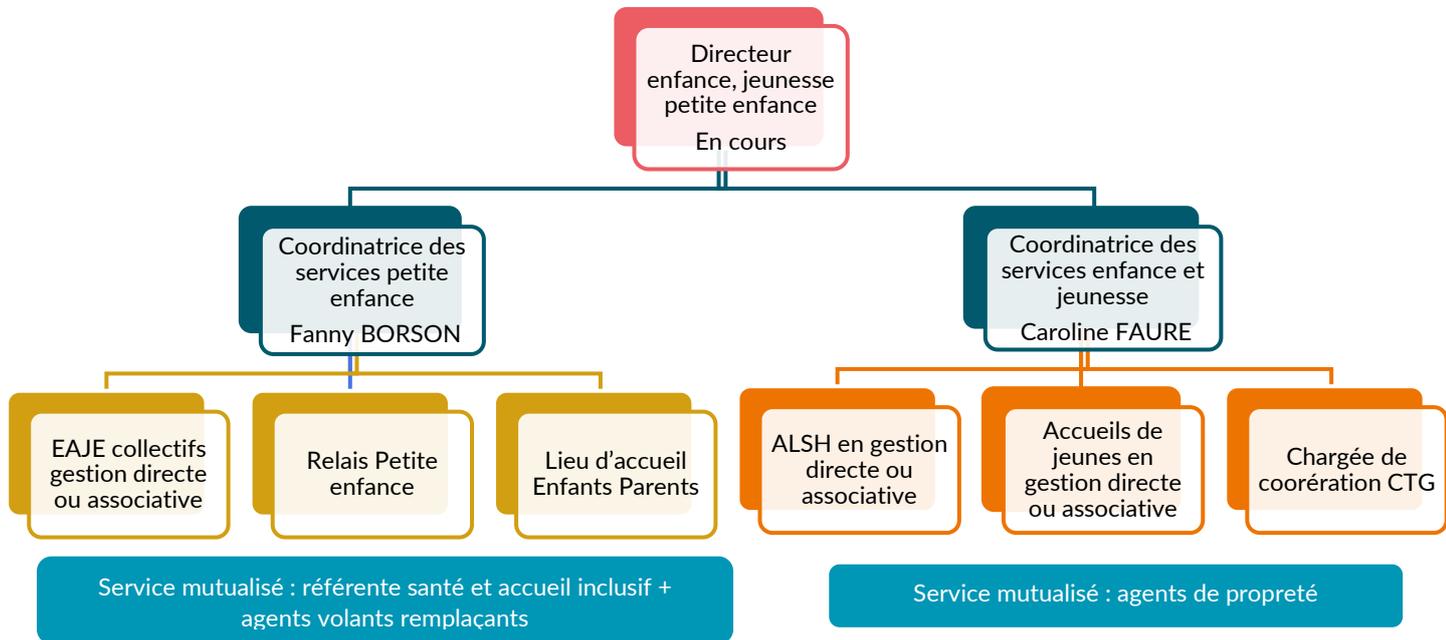
La micro crèche Les Marrassous est un service géré par la Communauté de Commune du Crestois et du Pays de Saillans dont le Président est Monsieur Denis BENOIT. Par conséquent, l'ensemble du service et des professionnels évoluent au sein du service Petite Enfance, enfance, jeunesse de la CCCPS.

1. ORGANISATION DU SERVICE PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE

La directrice du service est Gaëlle Monteret. Elle encadre les coordinatrices des services petite enfance, enfance et jeunesse, Fanny Borson et Caroline Faure.

Les services petite enfance comprennent :

- Une petite crèche de 12 places en gestion associative
- Une micro-crèche de 10 places gérée par la CCCPS ;
- Une petite crèche de 17 places gérée par la CCCPS ;
- La crèche du Petit bosquet de 34 places gérée par la CCCPS ;
- Un Lieu d'Accueil Enfants Parents ;
- Un relais Petite Enfance
- Une référente Santé et accueil inclusif qui intervient sur l'ensemble des structures petite enfance de la CCCPS, ainsi qu'une équipe tournante de remplaçants



2. ORGANISATION DE LA MICRO CRECHE « LES MARRISSOUS »

Directrice des Marrassous: Cécile MOTTIN

**Adjointe à la direction :
Déborah GRANGER**

**Référénte santé et accueil inclusif : Sarah
BUFFAUD**

2 accompagnants éducatif petite enfance

1 agent de service et de propreté

II. COMPETENCES PROFESSIONNELLES MOBILISEES

1. L'EQUIPE DES MARRISSOUS

Le développement du service et son organisation impliquent de s'appuyer sur des compétences éducatives valorisées. Une équipe stabilisée, comprenant un nombre élevé de personnes diplômées de la petite enfance, d'une longue expérience de travail en commun, permet une belle cohérence éducative tout en favorisant un dynamisme indispensable.

Par ailleurs, le développement de projets mutualisés avec les autres services du pôle, permet une multiplication des actions et événements en direction des jeunes enfants, des familles et des professionnels.

Six agents travaillent régulièrement aux Marrassous.

FONCTION (CF ANNEXE)	QUALIFICATION	TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE
Directrice, référente technique	Auxiliaire de puériculture	31h
Directrice adjointe et encadrement des enfants	Auxiliaire de puériculture	35h
Référente santé et accueil inclusif	Infirmière	3h
Encadrement des enfants	CAP petite enfance	35h
Encadrement des enfants	CAP petite enfance	14h
Agent de service et de propreté mutualisé	Sans	17.5h

Il est important de prendre en compte que trois agents volants, diplômés de la petite enfance interviennent régulièrement sur les crèches de la collectivité. Ils assurent les remplacements de tous les professionnels, permettant à ces derniers de partir en congé, en formation ou autre sans conséquences sur le taux d'encadrement des enfants. Leur intervention « en renfort » permet aussi aux enfants et professionnels de faire des sorties ou d'envisager des événements particuliers mobilisant plus de personnel.

2. AUTRES COMPETENCES MOBILISEES

Le médecin de crèche : Le Dr DUBOIS MOREL, médecin généraliste spécialisé en pédiatrie travaille en étroite collaboration avec l'infirmière, référente santé et accueil inclusif. Joignable chaque jour au téléphone pour guider l'équipe en cas de questionnement, ce médecin intervient sur site 6 heures dans l'année pour rencontrer les équipes et donner un avis sur les protocoles mis en œuvre.

Ponctuellement, l'équipe pourra faire appel à des personnes extérieures qui interviendront auprès des enfants et/ou formeront les professionnels.

Tout au long de l'année, Les Marrassous accueillent des élèves stagiaires issus de formations de tous niveaux (3^{ème} et 4^{ème} découverte, AVS, auxiliaires de puériculture, CAP petite enfance, immersion professionnelle...). La structure tient ainsi à participer à l'insertion professionnelle de son territoire, à valoriser les compétences ainsi qu'à se positionner clairement comme site qualifiant. L'ensemble de l'équipe est impliqué dans cet objectif et participe à cette organisation.

3. REUNIONS, FORMATIONS ET ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

a. Réunions d'équipe

Toute l'équipe se réunit 1.5 heures toutes les trois semaines pour des réunions portant sur l'organisation, la réflexion pédagogique, les relations internes avec les familles ou les enfants, les projets de la structure ou de son environnement.

b. Formation continue

D'une manière générale, lorsque cela est possible, chaque membre de l'équipe quelle que soit ses fonctions, essaye de participer au minimum à une formation par an dans le cadre de la formation continue. De plus, une journée pédagogique destinée à l'approfondissement d'un sujet, réunit l'ensemble des personnels des crèches gérées par la CCCPS une fois par an.

c. Analyse des pratiques (APP) :

L'équipe de professionnels encadrant les enfants participe à 10 heures d'APP par an, animées par un intervenant spécialisé qualifié.

La directrice de l'établissement participe à 10 heures d'APP par an avec les autres directrices animées par un intervenant spécialisé qualifié.

CHAPITRE III – PROJET EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE DES MARRISSOUS

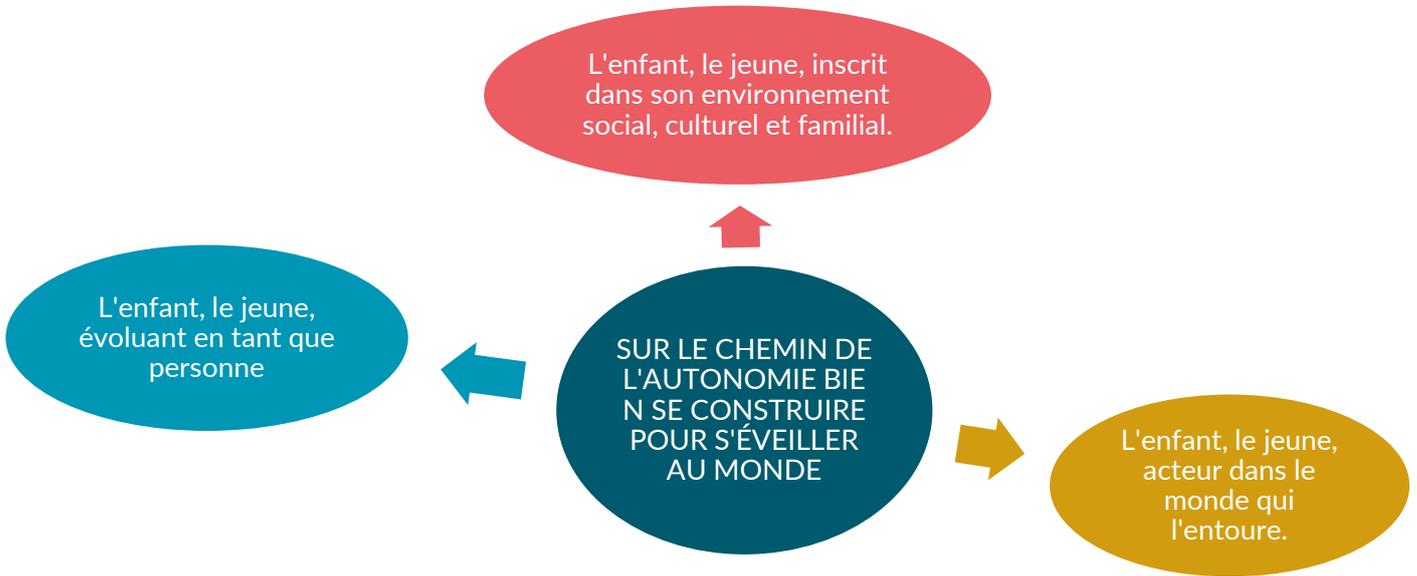
Les projets éducatifs et pédagogiques auxquels se réfèrent « Les Marrassous », vont permettre de déterminer de quelle manière ses enjeux et évolutions peuvent être pris en compte par les équipes éducatives, pour garantir un accueil de qualité aux enfants et à leurs parents.

I. DES VALEURS COMMUNES

1. PROJET EDUCATIF DU POLE SOCIAL, DEMARCHE

Le Conseil Communautaire a souhaité que les services EAJE, l'ALSH de Crest et le RPE s'appuient sur des valeurs communes pour mener leurs projets pédagogiques. Cette concertation engage les services pour le développement de l'enfant, du jeune et du territoire. Un projet éducatif commun au pôle social de la CCCPS traduit donc une volonté politique énoncée plus haut et met en avant les valeurs éducatives de la CCCPS.

2. LE PROJET



L'ENFANT, LE JEUNE, ÉVOLUANT EN TANT QUE PERSONNE	L'ENFANT, LE JEUNE, INSCRIT DANS SON ENVIRONNEMENT SOCIAL, CULTUREL ET FAMILIAL.	L'ENFANT, LE JEUNE, ACTEUR DANS LE MONDE QUI L'ENTOURE.
<ul style="list-style-type: none"> • Construire une image positive de lui même • Respecter la conscience de son propre corps • Respecter des besoins et rythmes de chacun • Pratiquer la bienveillance, développer l'estime de soi et la confiance réciproque • Pouvoir exprimer des émotions, des sentiments • Avoir la liberté de choisir et de dire • Encourager la spontanéité, la curiosité et l'originalité 	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les compétences parentales • Développer la coopération éducative (parents/professionnels) • Renforcer les liens intergénérationnels • Favoriser les rencontres locales et partenariales 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser l'enfant ou le jeune au respect de la nature et de l'environnement • Encourager l'initiative et la responsabilité • Respecter les différences • Apprendre à vivre avec d'autres, en société dans un cadre réglementé

II. LA VIE DES MARRISSOUS : ACTIONS PÉDAGOGIQUES

L'équipe des Marrassous a réfléchi puis écrit ce projet pour que la micro-crèche soit un établissement sécurisant, bienveillant, bientraitant, et respectueux de chaque enfant. Garant d'une éthique professionnelle, il découle des valeurs définies dans le projet éducatif intercommunal et des orientations politiques de la communauté de communes.

1. LES FILS DU PROJET

Chaque jour, l'équipe de professionnels applique ces mantras :

- Faire confiance à l'enfant et l'accompagner vers l'autonomie
- Respecter les émotions de l'enfant pour qu'il s'épanouisse pleinement et librement
- Respecter les rythmes de vie et de développement de chaque enfant
- Valoriser et encourager l'enfant
- Proposer sans forcer, ni brusquer, avoir des paroles et gestes doux
- Apprendre à l'enfant à vivre ensemble dans la diversité

a. L'art...

Située en milieu rural, la micro-crèche est un lieu, dit de Théâtre et de verdure.

Convaincu que l'ouverture vers l'extérieur comme la sensibilisation aux pratiques culturelles et artistiques favorise dès le plus jeune âge la curiosité, la construction et l'épanouissement de l'enfant, l'équipe de la micro-crèche se veut initiatrice aux arts et à la culture.

b. Les marionnettes

L'équipe expérimente un outil pédagogique spécifique aux Marrassous avec l'utilisation quotidienne des marionnettes. L'expérience a démontré que les marionnettes symbolisent des figures protectrices et rassurantes pour l'enfant. Des rituels avec des personnages présents sur des temps forts et précis peuvent accompagner l'enfant. Par exemple lors de la séparation du matin, le temps du repas, le coucher etc... Les marionnettes peuvent aussi symboliser des figures d'identification et l'enfant peut s'en servir pour exprimer ses émotions.

2. ACCUEILLIR, C'EST RECEVOIR

Accueillir un enfant, c'est aussi accueillir sa famille. Les professionnels des Marrassous souhaitent que parents et enfants se sentent bien dans cet espace dédié.

Les parents et les enfants sont accueillis dans le lieu de vie dans une ambiance calme et sereine, par une équipe qui favorise l'écoute active et le dialogue.

Avant même l'entrée de l'enfant en crèche, les familles sont accueillies individuellement lors d'un rendez-vous avec la directrice. Le but est de répondre aux questions des parents, présenter l'équipe, faire visiter la crèche et expliquer son fonctionnement.

Cette première rencontre est un temps précieux : elle permet de faire connaissance et de recueillir les attentes de chacun pour ajuster au mieux l'accompagnement.

a. La période de familiarisation et d'adaptation

Parce que confier son enfant à une personne extérieure à la famille est une étape difficile à franchir pour les parents, l'équipe de la micro-crèche a mis en place une période dite de familiarisation.

Ce temps où l'enfant peut découvrir un nouvel environnement accompagné de son parent est primordial pour que cet univers inconnu devienne suffisamment familier aux uns et aux autres. Ainsi de nouveaux repères se construisent, des liens de confiance et de respect réciproque se tissent.

Pour une séparation en douceur la période d'adaptation qui suit est progressive. Le temps d'accueil augmente en fonction des besoins exprimés par l'enfant.

b. Relations quotidiennes

Le matin, le professionnel essaye d'avoir une attitude avenante, souriante. Il nomme l'enfant. Il recueille les informations du vécu hors de la micro-crèche afin de créer une continuité et une cohérence dans l'accueil de l'enfant. Ces transmissions peuvent être orales et/ou écrites.

L'enfant a besoin à ce moment-là de la présence attentive de l'adulte pour faciliter le moment de séparation avec les parents. Cela l'aide dans sa prise de repères pour lui procurer un sentiment de sécurité.

Le soir, il faut laisser le temps aux parents de découvrir leur enfant mais aussi à l'enfant de finir son jeu et de dire au revoir à ses copains. Le professionnel restitue avec discrétion le vécu de l'enfant tout en le valorisant. Il raconte des anecdotes éventuelles et prend soin de noter le déroulement de sa journée dans le cahier de transmissions de l'enfant.

Au quotidien, le professionnel se doit d'ajuster, de négocier, de faire preuve d'ouverture d'esprit et de flexibilité afin de faire face à une grande diversité de familles et de situations. Il doit aussi être capable d'évaluer sa pratique.

c. La place des parents

Ouvrir la crèche et ses activités aux familles est essentiel pour l'équipe. La micro-crèche se veut être un espace convivial et familial. Les talents et les compétences particulières sont bienvenus et peuvent être l'occasion de chouettes moments partagés avec les enfants et l'équipe (chant, musique, jardinage...) De plus, au cours de l'année, les parents qui le souhaitent sont conviés à accompagner l'équipe et les enfants pour des sorties, des pique-nique, temps festifs... Une réunion de rentrée et les conseils de crèche permettent d'échanger et d'être informés sur les projets. Un diaporama est créé ponctuellement dans l'entrée. Il offre une visibilité des temps de vie des enfants.

L'équipe éducative souhaite que l'enfant et sa famille trouvent leur propre place et se sentent bien à la micro-crèche dans ce lieu de co-éducation où tout est pensé pour le bien-être et le développement de l'enfant.

3. LE REPAS : UNE EXPERIENCE SENSORIELLE

L'équipe s'engage à respecter les valeurs de bientraitance et d'écoute sans jugement ainsi que les choix alimentaires de chaque famille.

Aux Marrassous, l'aventure cognitive est présente, manger permet aussi d'apprendre. Chaque jour deux à trois professionnels sont présents autour de la table pour accompagner le groupe d'enfants, s'adapter et répondre à tous ces besoins :

- **Être bien installé** dans une position confortable et adaptée aux capacités avec du mobilier et une organisation réfléchie en amont. L'utilisation du verre et de couverts en métal est privilégiée au plastique. L'utilisation du micro-onde est très limitée.
- **Être acteur de son propre repas.** Disposer de tous les éléments dans une assiette compartimentée et déguster son repas dans l'ordre qui lui plaît., selon son appétit, son rythme. Apprendre à faire seul au fur et à mesure de ses acquisitions nouvelles.

- **Partager et échanger** dans une ambiance calme, agréable et sécurisante propice aux échanges individuels comme aux discussions en groupe.
 - Avec une marionnette posée sur la table comme support pédagogique, compagnon de table : L'enfant peut la faire manger, lui parler, la câliner, ou juste l'avoir à ses côtés s'il le souhaite.
 - Avec la langue des signes pour nommer les aliments, demander de l'eau etc... notamment pour les enfants qui n'ont pas encore acquis le langage verbal. Elle contribue à ralentir le débit verbal et améliore la qualité de la parole.
- **Découvrir et éveiller ses sens** dans l'apprentissage et le plaisir. Avoir le droit de toucher et manger avec les doigts, utiliser des couverts à disposition, se servir de l'eau tout seul, faire des expériences de mélanges...
- **Construire son propre répertoire gustatif.** Laisser l'enfant exprimer ses goûts c'est lui permettre de choisir, goûter, prendre son temps.
- **Apprendre à se laver les mains avant le repas et être encouragé à se débarbouiller** (en chanson) avec un gant devant le miroir puis emmener tout seul bavoir et gant dans la panière.
- **Donner le biberon à la demande pour les bébés**, dans les bras ou assis dans un transat en fonction du besoin de chacun. L'allaitement peut être poursuivi à la crèche (allaitement exclusif, mixte, ou encore sevrage progressif). Les professionnels préfèrent que l'introduction de nouveautés (cuillère, aliments, morceaux) soit initialement proposée par les parents. Les premiers apprentissages se font toujours à la maison.
- **Expérimenter et partager** : ateliers cuisine, potager, pique-nique, collation apportée par les parents, repas commun...

4. LE SOMMEIL : BIEN DORMIR POUR BIEN GRANDIR

L'équipe de la micro-crèche souhaite mettre en place les rituels essentiels pour l'enfant :

- Lui faire profiter d'un temps de lecture ou de musique douce dans la chambre avant la sieste. L'ambiance y est tamisée, calme et apaisante.
- L'observer et respecter son rythme, ses habitudes et ses rituels : Câlines, tétine, doudous, turbulettes de la maison etc...
- Le coucher dans un espace pensé pour son confort, sa sécurité et son autonomie (une chambre pour les plus petits, une autre pour les plus grands) et dans un lit adapté à ses capacités motrices (lits à barreaux et/ou lits couchettes identifiés),
- Le porter, le contenir dans les bras un moment si besoin. Le rassurer en présence d'un professionnel jusqu'à l'endormissement.
- L'accompagner dans son réveil avec un professionnel disponible, présent et sécurisant. Lui donner le droit de se lever seul d'un lit couchette quand il se sent prêt.
- Un bébé qui s'endort sur un tapis, dans une poussette ou un transat n'est pas systématiquement mis dans son lit au risque de le réveiller.
- Les préconisations de la PMI sont respectées (ex : coucher les bébés sur le dos, il n'y a pas d'oreillers, ni de coussins dans les lits) Babyphones et passages réguliers d'un professionnel pour surveillance visuelle régulière.

5. LE CHANGE, L'ACQUISITION DE LA PROPRETE, LES SOINS

Le professionnel des Marrassous favorise une relation de proximité avec l'enfant. Au moment de la sieste, l'enfant est encouragé à se déshabiller seul et peut ranger lui-même ses affaires dans sa panière personnelle.

Chaque enfant est changé en fonction de ses besoins. Cet acte d'intimité est soutenu par la parole et les gestes rassurant de l'adulte, chaleureusement et dans le respect de l'intimité de l'enfant même des plus petits. Il est proposé un change debout en fonction des capacités de l'enfant.

Pour les enfants qui commencent à être propre à la maison, la continuité vers l'autonomie et l'individuation se poursuit à la micro crèche. Ces différentes phases sont importantes dans le développement de l'enfant.

Les produits utilisés sont adaptés aux nourrissons et aux enfants. L'équipe s'attache à appliquer les soins nécessaires en fonction de l'âge et des symptômes constatés.

6. LE JEU

C'est un élément fondamental dans la structuration de l'enfant et de sa personnalité. En jouant, l'enfant se construit, grandit, s'enrichit, fait ses propres expériences. La micro crèche Les Marrassous est un lieu d'éveil, aménagé de façon à répondre au mieux à ce besoin essentiel.

a. Les jeux libres

Le jeu libre est un temps important durant lequel l'enfant choisit, expérimente, découvre, entretient la créativité, l'imagination et la socialisation.

Cela donne naissance à ce qu'Emmi Pikler appelle « l'activité autonome » et qui s'avère essentielle dans le développement de l'enfant.

Chaque jour à différents moments, une activité adaptée au groupe d'enfants et réfléchi en amont par l'équipe éducative peut être proposée (peinture, motricité, jardinage...) Cette activité permet aux enfants de se rassembler, d'interagir, de faire ensemble des expériences. Aucun résultat n'est attendu. Ainsi l'enfant développe des aptitudes motrices, sensorielles, cognitives et d'expression. L'activité proposé n'est jamais obligatoire. Elle doit rester un plaisir auquel l'enfant participe de façon volontaire.

b. Pour les plus petits

Le personnel éducatif veille à créer un espace réservé aux bébés. Outre la relation individuelle avec l'adulte et le portage, toutes les positions sont possibles : dans le transat, sur le tapis d'éveil, sur le dos au milieu de coussins, afin de multiplier les sensations.

Quand il est éveillé, le bébé n'est jamais exclu de l'ambiance générale. A la micro-crèche, l'aménagement de l'espace favorise le vivre ensemble ce qui stimule le développement de l'empathie des plus grands envers les plus petits. Tous les enfants évoluent ensemble dans la même pièce de vie et profitent la plupart du temps d'une même activité - comme l'éveil musical, les comptines, les lectures...

c. Avec les marionnettes

Les enfants apprennent de nouvelles manières de communiquer, de raconter des histoires... Laisser à disposition, les marionnettes peuvent aussi tout simplement être un jeu formidable pour développer l'imagination de l'enfant.

d. Jouer et grandir en plein air

Un espace extérieur permet aux enfants d'explorer tous les trésors que l'on y trouve et évidemment se défouler. Aux beaux jours, chacun profite de la pergola pour l'accueil, les activités et même pour prendre les repas et goûters. L'aménagement, la végétalisation de cet espace prend un peu plus forme chaque année. Ainsi des ateliers de jardinage y sont organisés.

Installée en milieu rural, la micro-crèche offre la possibilité de se retrouver facilement en pleine nature. En toute saison, des adultes accompagnent les enfants pour qu'ils s'imprègnent des éléments naturels comme le soleil, le vent, le glanage des trésors offerts par la nature... « **Rien de plus beau, de plus facile, et de plus rapide que la nature. Rien ne manque à ses inventions et rien n'y est superflu** » Leonard de Vinci.

CONCLUSION

La notion de projet impliquant le mouvement, il est nécessaire de prévoir régulièrement le bilan et l'évaluation de ce projet, ainsi que son adéquation à l'évolution du projet social.

Document élaboré par le service Petite enfance de la Communauté de communes du Crestois et du pays de Saillans.

Validé au conseil communautaire le 23 juin 2022

Muriel LORENZETTI
Vice-Présidente,
Déléguée à la Petite Enfance,
Enfance, jeunesse

Denis BENOIT,
Président

ANNEXES

I. EXTRAIT DES FICHES DE POSTE SERVICES PETITE ENFANCE

1. DIRECTRICE D'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS

a. Missions

Direction, gestion administrative et financière d'une structure d'accueil non permanent pour les enfants de moins de 6 ans.

b. Compétences

Savoir : instances et processus de décision de la collectivité. Gestion et animation d'équipe, analyse des besoins et des caractéristiques des familles accueillies. Elaboration de projets pédagogiques et connaissances juridiques (réglementation en matière d'accueil jeune enfants). Développement de moyens de prévention, d'éducation et de promotion de la santé de l'enfant. Développement de modes de préventions des maladies infantiles, détection de signes de maltraitance et procédure à suivre. Développement physique, moteur et affectif de l'enfant de 0 à 6 ans.

Savoir-faire : qualité de dialogue, de communication, de négociation et médiation. Management d'équipe. Pédagogie, dynamisme, psychologie infantile. Capacités rédactionnelle et comptable. Utilisation de l'outil informatique et du logiciel petite enfance. Maîtrise des règles et des consignes de sécurité et d'hygiène.

2. REFERENT SANTE ET ACCUEIL INCLUSIF, REFERENT HYGIENE ET SECURITE

a. Missions :

Apporte son concours aux directrices des crèches pour la mise en œuvre des mesures nécessaires au bien-être, à la santé et au développement de tous les enfants, dans l'exercice de ses compétences.

Référente santé et accueil inclusif, intervient selon l'article R 2324-39 du code de la santé publique

Accueil de l'enfant et de sa famille au sein des Marrassous.

Mise en place des protocoles santé, ménages et sécurité, encadrement des agents de propreté aux Marrassous

b. Compétences :

Savoir : connaissance du développement de l'enfant, des soins, des protocoles de sécurité, d'hygiène et de soin. Connaissance des partenariats santé. Travail en équipe.

Savoir être : qualités de dialogue, de communication. Dynamisme, psychologie infantile.

3. AUXILIAIRE DE PUERICULTURE AVEC CONTINUITÉ DE DIRECTION

a. Missions :

Accueil et encadrement des enfants et de leur famille d'une structure d'accueil de jeunes enfants. Assure les missions de responsabilités courantes en l'absence de la directrice ou de son adjointe.

Continuité de direction : missions courantes en cas d'absence de la directrice ET de son adjointe. Gestion éventuelle des urgences sous couvert de la collectivité.

b. Compétences :

Savoirs : connaissance du développement de l'enfant, des soins, animation d'activités, travail en équipe. Assurer sa sécurité, celle des autres agents présents et celle des usagers.

Savoir-faire : rendre compte de manière écrite et orale des dysfonctionnements relatifs au bon fonctionnement du service, mettre en pratique les préconisations en matière d'hygiène et de sécurité et les consignes de pratiques des engins et des outils mis à disposition. Utilisation des EPI. Connaissance des règles d'hygiène et de sécurité.

Savoir être : qualités de dialogue, de communication. Pédagogie, dynamisme, psychologie infantile.

4. ANIMATRICE D'ACCUEIL PETITE ENFANCE

a. Missions :

Accueil et encadrement des enfants et de leur famille d'une structure d'accueil de jeunes enfants. Organise et assure l'accueil des enfants et des familles. Met en place des activités qui contribuent au développement de l'enfant.

b. Compétences :

Savoir : analyse des besoins et des caractéristiques des familles accueillies, techniques d'écoute active, de communication et d'observation. Développement de modes de prévention des maladies infantiles, détection de signes de maltraitance et procédure à suivre. Développement physique, moteur et affectif de l'enfant de 0 à 6 ans. Notions sur les techniques d'animation, la mise en place d'ateliers ludiques, d'éveil et d'expressions. Bienveillance et pédagogie positive.

Savoir-faire : qualités de dialogue, de communication, de négociation et médiation. Pédagogie, dynamisme, psychologie infantile. Adopter et maintenir des attitudes éducatives conformément au projet de la structure. Maîtrise des règles et consignes de sécurité et d'hygiène. Proposer à l'enfant un système de relations assurant sa sécurité affective et physique. Aider l'enfant à acquérir progressivement des gestes et comportements autonomes. Elaborer des projets d'activité en lien avec les projets pédagogique.

5. AGENT DE PROPRIÉTÉ ET DE SERVICE

a. Missions :

Nettoyage des bâtiments de la CCCPS, veille à l'état de propreté des bâtiments, leur accessibilité, signale les actes de vandalisme et les dégradations. Chargé de l'organisation et du service des repas aux jeunes enfants.

b. Compétences générales :

Savoir : connaissance des produits et des machines de nettoyage. Assurer sa sécurité, connaître les conditions d'utilisation et de stockage des produits, connaître et appliquer les règles de base du tri sélectif. Connaissance des techniques de nettoyage en structure enfance et petite enfance.

Savoir-faire : rendre compte de manière écrite et/ou orale, connaissance des circuits internes et externes de l'information, travail en équipe. Appliquer les instructions relatives à l'hygiène et la sécurité au travail utiliser les techniques et produits indiqués par le chef d'équipe.

II. EXTRAITS DE LA CHARTE NATIONALE POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (DOCUMENT DE 17 PAGES DISPONIBLE ENTIEREMENT AU SEIN DE LA CRECHE)

Ministère des Familles, de
l'Enfance et des Droits des
femmes

1. DIX GRANDS PRINCIPES POUR GRANDIR EN TOUTE CONFIANCE

1. Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.
2. J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.
3. Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli.e quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.
4. Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel.le.s qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.
5. Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.
6. Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.
7. Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnel.le.s qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.

8. J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.
9. Pour que je sois bien traité.e, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues comme avec d'autres intervenants.
10. J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.

2. ACCUEILLIR LES FILLES, LES GARÇONS ET LEURS FAMILLES DE LA NAISSANCE A TROIS ANS

L'enfant est le cœur de métier des professionnel.le.s auquel.le.s il est confié par ses parents. Il doit être au cœur des orientations politiques qui organisent son accueil.

Ce texte définit le cadre commun, les principes et les valeurs essentielles que partagent les professionnel.le.s de l'accueil du jeune enfant. Il concerne l'ensemble des modes d'accueil, individuels et collectifs, et s'adresse à toutes celles et ceux qui les conçoivent, les mettent en œuvre et les font progresser : élu.e.s, gestionnaires, spécialistes, institutions et services, professionnel.le.s et parents. Ce cadre d'orientation est issu des recommandations d'un travail approfondi de concertation scientifique et publique, auquel l'ensemble des acteurs de l'accueil du jeune enfant ont été associés pendant près d'une année.

Dans un mode d'accueil bienveillant et instruit de ses besoins spécifiques, le jeune enfant débute sa recherche pour connaître et comprendre le monde. En compagnie des autres, il apprend à y trouver sa place, son expression propre et sa liberté. En lien avec les familles, les modes d'accueil posent ainsi les bases d'une citoyenneté épanouie et responsable.

Les petites filles et les petits garçons vivent, de leur naissance à leur troisième année, une période cruciale et spécifique de leur développement, qui pose les bases de la construction de leur personnalité, de leur rapport aux autres et au monde. La prime enfance est fondatrice de la personne, sans être prédictive de son avenir. À cet âge, et pour qu'un petit humain se reconnaisse lui-même comme tel, il faut que d'autres humains prennent soin de lui avec affection et avec la considération que mérite sa personne et la promesse d'avenir qu'il représente, pour lui, et pour la société. Le petit enfant naît en attente de leurs regards, de leurs gestes et paroles, qui donneront sens à ses perceptions, ses sensations, ses expressions, et ses expériences. L'ensemble des professionnel.le.s qui accueillent les tout-petits, et prennent le relais des familles qui les leur confient, jouent donc un rôle essentiel dans le développement et l'épanouissement physique, affectif, cognitif et social des enfants.

Chaque enfant, chaque famille, est unique. Ils s'inscrivent en même temps dans une société en évolution. Les petites filles et petits garçons accueilli.e.s portent leur histoire et leur singularité. Quel que soit le mode de vie de leur famille, quelles que soient leurs situations particulières, sociales, de santé ou de handicap, toutes et tous doivent pouvoir être accueilli.e.s ensemble. Le développement des modes d'accueil est, par ailleurs, un objectif à poursuivre afin d'accueillir les enfants qui en sont encore éloignés, dans une perspective de mixité sociale et d'inclusion,

conditions d'une citoyenneté partagée.

Le secteur de la petite enfance s'adapte aux transformations sociales, familiales, culturelles et à l'évolution des savoirs. Les modes d'accueil de la petite enfance, qu'ils soient individuels ou collectifs, doivent répondre aux attentes spécifiques de chaque enfant, en lien avec sa famille, en favorisant le vivre ensemble et l'égalité entre tous les enfants. Ils doivent offrir aux enfants les conditions d'un accueil sécurisant, personnalisé, ludique, encourageant sa vitalité découvreuse, son désir d'apprendre, de s'exprimer et de se socialiser. Accueillir le jeune enfant, c'est prendre soin de sa vulnérabilité et de ses potentialités. L'accueil de la petite enfance est ouvert sur le monde environnant, la nature, la culture, les sciences. Les professionnel.le.s accueillent les enfants avec compétence, sensibilité, affection, et respect.

Pour remplir cette mission, les professionnel.le.s bénéficient de formations, initiales et continues, qui prennent en compte le dernier état des connaissances en matière de développement de l'enfant, en s'inspirant des avancées de la recherche, de l'expérience des métiers, et en intégrant les exigences liées à la reconnaissance de l'enfant et de ses droits fondamentaux. Ces formations permettent d'établir des passerelles entre les diplômés, de garantir les progressions de carrière et de développer une culture commune à toutes les personnes intervenant auprès des enfants, ou œuvrant pour l'organisation de leur mode d'accueil.

La France est un pays pionnier de l'accueil des jeunes enfants. Si le système qu'elle a mis en place constitue une référence internationale, il est marqué, du fait de sa longue histoire, par une grande diversité des modes d'accueil, des profils de professionnel.le.s spécialisé.e.s, et des références scientifiques d'appui.

Le gouvernement a l'ambition de poursuivre la structuration du secteur de la petite enfance, de contribuer à la formation d'une identité commune à l'ensemble des professionnel.le.s qui s'y impliquent et de définir des objectifs et principes communs à l'ensemble des acteurs du domaine.

Le texte-cadre national pour l'accueil des jeunes enfants constitue une référence pour les professionnel.le.s de l'accueil individuel et collectif, les gestionnaires de structures, les formateurs, les services chargés de l'agrément et du contrôle des différents modes d'accueil, qui ont pour priorité le développement, l'épanouissement et le respect des droits des enfants, en relation avec leurs familles.

Ce texte-cadre expose les principes que la France adopte, en vue de garantir les meilleures conditions d'accueil à ses très jeunes citoyens. En prenant en compte les besoins fondamentaux des tout-petits, il reformule les pratiques professionnelles à partir du point de vue de l'intérêt supérieur de l'enfant, et explicite la manière dont le monde de la petite enfance peut poser les bases nécessaires à un développement complet et harmonieux, respectueux des droits, des besoins et de la singularité de chaque petite fille et de chaque petit garçon.



FIN